

**Ecole maternelle du Val d'Autize et école élémentaire Albert Servant
ARDIN**

CONSEIL D'ECOLE n°1
7 novembre 2019

Présents :

Catherine FOUET (directrice de l'école maternelle), Emmanuelle FOUCHER (directrice de l'école élémentaire), Sylvie COURTIN, Karine GUILLOT, Marie PEROTTEAU (enseignantes) ;

Madame BERNAUDEAU et monsieur COUTANT (conseillers municipaux en charge des affaires scolaires) ;

Monsieur BOURGEOIS (DDEN) ;

Mesdames HAYE Nadège et PIERRE Cindy (représentantes titulaires des parents d'élèves de l'école maternelle), mesdames GOYON Anne-Laure et MAUPETIT Elise (représentantes suppléantes des parents d'élèves de l'école maternelle).

Mesdames FOUQUET Perrine et SICLET Virginie (représentantes titulaires des parents d'élèves de l'école élémentaire), mesdames BRIN Laure, DUBIN Nelly et monsieur HIGELIN Julien (représentants suppléants des parents d'élèves de l'école élémentaire).

Excusées :

Madame POUSSARD (conseillère municipale en charge des affaires scolaires), madame DUPONT Audrey (représentante titulaire des parents d'élèves de l'école élémentaire).

Ordre du jour :

- Rôle du Conseil d'école
- Résultat des élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'école
- Effectifs des écoles et répartitions
- Règlement intérieur et Charte de la Laïcité
- Coopérative scolaire
- Projets pour l'année 2019/2020
- Compte-rendu des exercices incendie et confinement
- Travaux
- Questions diverses

1. Rôle du Conseil d'école :

Le Conseil d'Ecole vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école.

Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants).

Il peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire (rythmes scolaires).

Les dates des prochains conseils d'école sont fixées aux jeudis 12 mars et 11 juin 2020.

2. Résultat des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école :

Suite aux élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école du 11 octobre dernier, ont été élus pour l'école maternelle :

- en qualité de titulaires : HAYE Nadège, PIERRE Cindy

- en qualité de suppléantes : GOYON Anne-Laure, MAUPETIT Elise

Il y a eu 59 votants sur 81 électeurs inscrits (soit 72,84 % de participation).

Pour l'école élémentaire, ont été élus :

- en qualité de titulaires : DUPONT Audrey, FOUQUET Perrine, SICLET Virginie
- en qualité de suppléants : BRIN Laure, DUBIN Nelly, HIGELIN Julien

Il y a eu 73 votants sur 103 électeurs inscrits (soit 70,87 % de taux de participation).

3. Effectifs des élèves et répartition :

A l'école maternelle :

- Karine GUILLOT TPS-PS-MS : 21 élèves (9 PS - 12 MS) + 2 TPS en janvier
- Catherine FOUET MS-GS : 22 élèves (6 MS - 16 GS)

Soit un effectif global de 43 élèves (45 en janvier 2020).

Interviennent également sur l'école mesdames TOFAN Florence et LEGARLANTEZECK Christine en qualité d'ATSEM, et MENARD Valérie en qualité d'AESH à mi-temps.

A l'école élémentaire :

- Marie PEROTTEAU CP-CE1 : 21 élèves (13 CP - 8 CE1)
- Sylvie COURTIN CE1-CE2 : 20 élèves (10 CE1 - 10 CE2 dont une nouvelle élève au 04/11)
- Emmanuelle FOUCHER CM1-CM2 : 23 élèves (13 CM1 - 10 CM2) + 1 CM2 au 12/11/2019.

Soit un effectif global de 64 élèves à ce jour et 65 élèves à compter du 12 novembre.

Les intervenants du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée pour les Elèves en Difficulté) sur les écoles sont :

- François DUCAROY : maître E (difficultés dans les apprentissages)
- Olivier GEFARD : psychologue scolaire

4. Règlement intérieur

Le règlement intérieur rappelle les informations essentielles du fonctionnement de l'école. Y est annexée la charte de la laïcité.

Le règlement intérieur et son annexe sont entérinés à l'unanimité.

5. Coopérative scolaire

Il est rappelé que les coopératives scolaires des deux écoles sont gérées et vérifiées par l'OCCE. Elles sont financées par :

- les contributions volontaires des parents d'élèves en début d'année (15 € pour un enfant, 28 € pour 2 enfants et 40 € pour 3 enfants) ;
- l'APE intervient pour aider au financement des projets pédagogiques en fonction des demandes des équipes enseignantes ;
- des subventions municipales : 305 € à Noël pour chacune des deux écoles, 10 € par élève pour les transports et sorties.
- les actions menées par les écoles (notamment la vente des photos scolaires).

Les écoles disposent également de budgets spécifiques gérés en mairie :

- 3 € par élève pour l'achat de matériel sportif.
- 30 € par élève pour l'achat des fournitures scolaires.

6. Projets pour l'année

→ Ecole maternelle :

- L'école bénéficie de 2 créneaux au gymnase à Coulonges sur l'Autize : jeudi 7 novembre et jeudi 14 novembre de 9h30 à 11h30. Les 2 classes vont à tour de rôle dans le DOJO et la salle de sport annexe. Cela permet la découverte de jeux d'opposition et de jeux collectifs dans des lieux adaptés. Les frais de transport sont supportés par le SIVOM.
- La classe de MS/GS est inscrite à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) et participera à des rencontres avec la classe de Mélanie GROSSET de Béceleuf (prise en charge du transport par l'USEP). L'adhésion a été prise en charge par la coopérative scolaire à hauteur de 202,20 € .
- La classe de PS/MS participera également à des rencontres avec la classe de Rachel MERCERON de Béceleuf. La coopérative scolaire prendra en charge le transport.
- Les deux classes désirent se rendre au CAC à Niort pour le traditionnel film de Noël. L'APE prendra en charge le transport et la coopérative scolaire les billets d'entrée.
- Les deux classes vont vivre un projet : « Musique à l'école » avec l'intervenante Flore MICHELAT. Il s'agit d'un projet qui permet d'explorer et d'affiner l'expression vocale et sensorielle, les rythmes et les découvertes d'instruments afin de développer la notion d'écoute, de s'exprimer et de nourrir sa créativité. Il se présente sous la forme de 10 matinées entre janvier et avril 2020 et se terminera par un « concert / restitution du projet » lors de la semaine de la Maternelle, au mois d'avril. Le coût des interventions est de 1350 € et sera pris en charge par l'APE que les enseignantes remercient, tandis que les 154 € de frais de déplacement seront pris en charge par la coopérative scolaire de l'école.
- Les deux classes participeront à la semaine de la maternelle qui se déroulera du 6 au 10 avril.

→ Ecole élémentaire

- Lors de la journée nationale du sport scolaire, le 25 septembre dernier, les élèves ont pu pratiquer différentes activités sportives durant toute la matinée.
- Les élèves des trois classes ont participé au projet départemental de la semaine de la science, du 7 au 11 octobre, en réalisant chaque jour un défi scientifique.
- Tous les élèves ont réalisé des fleurs en papier crépon afin de confectionner un tableau d'honneur lors de la cérémonie d'inauguration du jardin d'Arc, avec les Archers de l'Autize, le 19 octobre.
- 10 élèves de CE2, CM1 et CM2 ont participé le dimanche 20 octobre à l'animation dédiée aux scolaires dans le cadre de la 30^{ème} édition de la Coulée Verte.
- Le 11 novembre, lors de la commémoration de l'armistice de la Première Guerre mondiale des élèves de CM liront des textes au Monument aux morts.
- Le 18 novembre, tous les élèves bénéficieront d'une animation autour des haies, réalisée par la fédération de la chasse, avant la plantation d'arbustes courant décembre.
- L'école bénéficiera de trois créneaux au gymnase de Coulonges sur l'Autize, les jeudis 12 et 19 décembre et 9 janvier. Les frais de transport seront supportés par le SIVOM.
- Les trois classes sont inscrites à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré), ce qui lui permettra de participer à :

* Pour les CP-CE1 :

- ✧ des rencontres avec une classe de St Pompain
- ✧ des actions : Football et Athlétisme.

*** Pour les CE1-CE2 :**

- ☒ des rencontres avec une classe de Villiers en Plaine.
- ☒ des actions : Football et Athlétisme.

*** Pour les CM1-CM2 :**

- ☒ des rencontres avec la classe de CM1-CM2 de St Pompain.
- ☒ l'action : « Escrime ».

L'adhésion de l'école et de tous les élèves a été financée par la coopérative scolaire de l'école (soit 561,30 €).

- Les élèves du CE1 au CM2 sont inscrits au concours académique de calcul mental.
- La classe de CP-CE1 est inscrite aux rituels d'Arts visuels, au défi scientifique départemental « Fabriquer un objet qui roule et qui s'éclaire à l'avant et à l'arrière » et au projet « Argonimaux » afin de suivre les migrations des animaux grâce à des balises.
- La classe des CE1-CE2 est inscrite aux rituels d'Arts visuels et au permis piéton (en partenariat avec la gendarmerie).
- Les élèves de CM1 et CM2 bénéficieront de visioconférences en anglais avec une anglophone à raison de 7 séances de 30 min tous les 15 jours entre le mois de novembre et le mois de mars. Cassandra, l'intervenante anglaise, se déplacera 2 fois dans l'école en afin de présenter puis de clore le projet.
- la classe de CM1-CM2 dans le cadre de la liaison avec le collège participe à des activités mathématiques d'énigmes par padlet avec une classe de 6^{ème} du collège et la classe de cycle 3 de St Laurs puis se rendra au collège pour un défi-maths dans le cadre de la semaine des mathématiques au mois de mars 2019.
- les élèves de CM2 seront accueillis une journée entière en juin au collège dans le cadre de la liaison CM2-6^{ème}.
- Les élèves des trois classes partiront en voyage scolaire trois jours dans le Périgord Noir, du 14 au 16 avril 2020. Au programme : découverte des Grottes de Lascaux, des Grottes de Rouffignac en petit train, visite du site du Thot avec atelier d'art pariétal, de la ville médiéval de Sarlat et du Château de Castelnaud, promenade en gabarre sur la Dordogne et montée en petit train à la Bastide de Domme. Le prix par enfant est de 183 €, soit un total de 11 895 €. Le séjour sera financé par les parents, la Municipalité, l'association des parents d'élèves et la coopérative scolaire. Des demandes de subventions vers d'autres partenaires sont en cours.

7. Compte-rendu des différents exercices de sécurité

*** En maternelle :**

L'exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 26 septembre 2019. Il a duré 1 minute et n'a pas rencontré de difficulté.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté « Intrusion » (confinement des élèves dans l'enceinte de l'école) a été réalisé le 17 octobre 2019. Il a duré 13 minutes et les enfants ont été très réactifs. L'alerte se fait avec un sifflet.

*** A l'élémentaire :**

L'exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 30 septembre à 11h20 et a duré 1'20" sans aucune difficulté.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté « Risques majeurs » a été déclenché le 14 octobre à 15h30 suite à la tempête qui s'est abattue sur Ardin. Les vents violents ont conduit les élèves des trois classes à se réfugier dans la bibliothèque, pièce la plus sûre au niveau des ouvertures et de l'éloignement avec les grands arbres de la cour. A l'heure de la sortie, les parents ont pu récupérer leurs enfants, à l'abri sous le préau et les animatrices de la garderie et les enfants du bus ont attendu que la météo s'améliore avant de partir.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté « Intrusion » a été évalué le 15 octobre et a duré 20 minutes. Les élèves des classes de CP- CE1 et CE1-CE2 se mettent à l'abri dans la classe de CP-CE1 (seule classe qui peut être fermée à clé) et les élèves de la classe de CM1-CM2, quant à eux, se mettent à l'abri dans la bibliothèque (qu'il est possible de fermer à clé et laquelle possède moins de fenêtres). L'alerte se fait par un signal lumineux rouge clignotant. Celui-ci n'a pas fonctionné dans la classe de CM ni dans la bibliothèque. Le problème a été signalé à la Mairie aussitôt et l'entreprise ALTECH SECURITE est intervenue dès le 18 octobre afin de résoudre le dysfonctionnement.

8. Travaux

→ Ecole maternelle

• *Travaux et achats réalisés :*

La pose de soufflets anti-pincements de doigts a été réalisée sur les portes d'entrée.

• *Demande émanant de l'école :*

Pour mémoire : réparation en attente de la barrière du chemin qui descend au parking (pour les cas de fuite entre autre).

Il manque un meuble de rangement en hauteur dans les sanitaires. Les mesures ont été prises.

Il est à noter que le tapis amortisseur de chute sous la structure de la cour de récréation noircit les chaussures et les vêtements des enfants.

Les films posés sur les baies vitrées de la classe des MS/GS se décollent. De plus, lors des beaux jours, la température dans la classe est difficilement supportable. La pose de stores ou d'un climatiseur a été évoquée.

→ Ecole élémentaire

• *Travaux et achat réalisés :*

Les « grooms de porte » ont été installés pour éviter que les portes des deux bâtiments et des sanitaires ne restent ouvertes en plein hiver.

• *Demande émanant de l'école :*

La sonnette du portail donnant sur le parking côté mairie ne fonctionne toujours pas, en attente du devis de l'entreprise ALTECH SECURITE.

Pour mémoire, l'APE avait été sollicitée lors du dernier Conseil d'Ecoles afin de réaliser les tracés dans la cour de récréation.

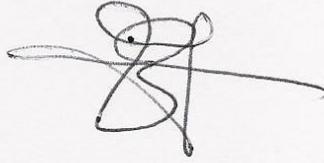
9. Points divers

Même s'il n'a pas fait l'objet de question spécifique, l'accueil limité à 35 enfants dans les locaux de la garderie a été abordé. En effet, au vu du nombre d'enfants inscrits à la garderie, les animatrices de la garderie sont souvent contraintes de scinder le groupe et d'emmener des enfants dans l'enceinte de l'école élémentaire. A l'heure actuelle, il n'existe pas d'autre possibilité de fonctionnement.

Pour les écoles
Mme FOUET



Pour la Mairie



Pour les parents d'élèves



Mme FOUCHER

